

# RÈGLES D'HYGIÈNE ET CONSIGNES

## SAVIEZ-VOUS QUE LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU PROVIENT SOUVENT DES BAIGNEURS EUX-MÊMES ?

Ainsi, nous demandons votre collaboration pour nous aider à maintenir une eau de qualité :

- Prendre une douche;
- Se démaquiller, mettre un maillot de bain et ranger ses vêtements et ses souliers;
- Utiliser une couche imperméable pour bébé. La vérifier régulièrement et la changer au besoin. Se laver les mains. Faire des pauses toilettes fréquentes;
- Ne pas se baigner en cas de maladie contagieuse, de diarrhée ou de plaie ouverte.

## RECOMMANDATIONS :

- Il est recommandé d'appliquer de la crème solaire (FPS 30) une demi-heure avant la baignade;
- Apporter une bouteille d'eau réutilisable en plastique.

# RÈGLES DE SÉCURITÉ

## IL EST OBLIGATOIRE :

- Pour les enfants de 7 ans et moins, d'être accompagnés d'un adulte (âgé d'au moins 16 ans). Ce dernier doit en assumer la responsabilité et aller dans l'eau avec l'enfant. Les enfants de 8 ans et plus sont admis sans accompagnateur. Une preuve d'âge peut être exigée;
- Pour tout baigneur de 8 ans et plus, d'utiliser le vestiaire correspondant à son sexe;
- De circuler dans l'enceinte de la piscine pieds nus ou avec des sandales de plage;
- Le vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué par Transports Canada est obligatoire aux non-nageurs.

## IL EST INTERDIT :

- D'emmener des animaux;
- D'apporter des contenants de verre, de la nourriture ou de la gomme;
- D'apporter des objets gonflables, des jouets, des ballons, des chaises ou des parasols. Une permission spéciale d'apporter une chaise au bord de la piscine peut être accordée aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées;
- De filmer et de prendre des photos.

# TENUES VESTIMENTAIRES APPROPRIÉES

Puisque certains vêtements peuvent présenter un risque pour la sécurité et nuire à la qualité de l'eau, la Société de sauvetage du Québec s'est positionnée officiellement sur les vêtements de baignade recommandés dans les piscines extérieures et intérieures. La Ville de Laval a donc décidé d'établir un code vestimentaire à cet effet.

## VÊTEMENTS OBLIGATOIRES ○



Sandales



Burkini (femme)



Maillot de bain 1 pièce (femme)



Maillot de bain 2 pièces (femme)



Maillot de bain (homme)

## VÊTEMENTS INTERDITS ○



Chaussures



Sous-vêtement (femme)



Sous-vêtement (homme)



Sous-vêtement sous un maillot (femme)



Sous-vêtement sous un maillot (homme)



Shorts



Vêtements d'intérieur

En cas de doute, renseignez-vous auprès du responsable du bassin.

